

Décision CODEP-CLG-2015-035023

du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 août 2015

portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire de la directrice des centrales nucléaires et modifiant la décision CODEP-CLG-2012-060966 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 novembre 2012 portant délégation de signature aux agents

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 15 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2012-DC-0257 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant délégation de pouvoir au Président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2012-060966 modifiée du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 novembre 2012 portant délégation de signature aux agents ;

Sur proposition du directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} septembre 2015, Madame Anne-Cécile RIGAIL est nommée directrice des centrales nucléaires en remplacement de Monsieur Thomas HOUDRÉ, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

À compter du 1^{er} septembre 2015, l'article 10 de la décision du 13 novembre 2012 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

« **Art. 10 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe NIEL, directeur général, Mme Anne-Cécile RIGAIL, directrice des centrales nucléaires, est habilitée à signer, au nom du président, dans les domaines relevant de ses attributions, tous actes et décisions mentionnés aux points a), d), g), h), s), t) et w) de l'article 2 de la décision n° 2012-DC-0257 du 12 janvier 2012 susvisée. ».

Article 3

Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 26 août 2015.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET